

DES INCENDIES.

On peut combattre avec succès les abus d'exploitation et les éprédations, pu-qu'ils sont l'effet de l'homme; mais que faire contre l'incendie? Ce fléau est le plus terrible ennemi des forêts, surtout de celles de pins, résineux et inflammables. Son ubiquité est manifeste: on le voit en même temps exercer ses ravages partout où la nature déploie ses grandes forêts vierges; tandis qu'il détruit, dans l'Amérique du Nord, le pin blanc au tronc gigantesque, il dévore, aux antipodes, dans la Nouvelle-Zélande, le magnifique pin Kauri; et promenant ses flammes à travers l'Inde, l'Europe russe, la Sibirie et la Norvège, il entoure ainsi le globe d'une ceinture de feux sinistres, sans intervalles, pour ainsi dire que les océans.

Les personnes les plus compétentes estiment que les incendies anéantissent plus de matériel de pin que n'en enlèvent les coupes d'exploitation. Ils détruisent avec le bois mûr, tout le jeune bois, seule espérance de régénération de nos forêts, les repeuplements artificiels sur le sol des coupes étant impraticables en Canada.

La difficulté de préserver du feu des forêts aussi vastes et aussi distantes que les nôtres, est énorme; quant à éteindre l'incendie, une fois qu'il s'y est bien allumé, cela n'est pas en la puissance humaine. Il prend sa course, et il la poursuit tant qu'il trouve devant lui des matières combustibles. Franchissant d'un bond, comme un géant, de larges rivières, telles que l'Ottawa et le Miramichi, il ne s'arrête qu'au bord de grandes lacs ou sur un terrain rocheux ou dénudé; après avoir fait rage pendant des semaines, il meurt enfin, faute d'aliments, ou peut-être étonné sous les torrents d'une pluie tardive.

En France et en Allemagne, où la sylviculture est dans un haut degré de perfection, où les forêts, beaucoup plus petites que les nôtres, sont isolées les unes des autres, débarrassées autant qu'il est possible des bois mûrs et des détruits légers qui sont si propres à réveiller rapidement le feu, sont protégées par des lois rigoureuses en usage depuis plusieurs générations et surveillées par un personnel nombreux de forestiers; dans de tels pays même, il éclate souvent de désastreux incendies. On y exerce, pour les réprimer, un ensemble d'efforts qui serait impossible ici, comme l'exemple le suivant va le faire voir.

Depuis deux ou trois générations, on a créé, dans le sud-ouest de la France, d'importantes forêts de pins; elles y occupent de vastes régions, qu'il n'est pas possible d'ensemencer, et elles fournissent aujourd'hui un produit considérable, et elles sont protégées autant que possible par des lois rigoureuses.

Cependant, les incendies n'y sont pas rares. Mais, ordinairement, on réussit à en arrêter les progrès, après des pertes plus ou moins grandes. Voici une courte description des dispositions qu'on y prend; elles sont, je le répète, absolument inapplicables en Canada, et suffisent pour nous convaincre que notre seul espoir doit être dans les mesures préventives.

Aux premiers indices d'un incendie (et ils sont bientôt découverts en France, où les forêts sont relativement peu étendues et leurs environs fort peuplés) les cloches des églises sont mises en branle dans tous les villages voisins. Les habitants, bien avertis depuis longtemps et réunis sous la conduite de chefs reconnus, accourent avec bâches, paillasses, trichus, râteaux, etc., sur le lieu du sinistre. A l'instant, ils combinent leurs mouvements et disposent avec intelligence leurs forces suivant le côté d'où vient le vent et les autres circonstances. Avez souvent un recours au contre-feu, c'est-à-dire que l'on combat le feu par le feu, un peu à la manière des chasseurs qui les incendies surprennent dans nos prairies de l'Ouest. Connaissant bien la forêt, les travailleurs prennent pour base d'opération un de ses pare-feu ou lignes de protection (qui sont des zones dégagées de toute végétation, et qu'on maintient à cet état de netteté); ou, bien ils se placent aux points les plus favorables sur le chemin du feu, à une distance suffisante en avant; disposés de manière à former un cordon plus étendu que le foyer d'embrasement, ils se hâtent d'enlever les matières inflammables; ils coupent, brûlent, ouvrent des fossés, placent les morts-bois, etc., et quand le feu arrive à ces limites, où il trouve peu d'aliments, il hésite, languit et enfin se laisse vaincre.

On ne peut faire cela ici. Nos forêts ne sont pas entourées de villages; et le tocsin ne pourrait réunir de pareilles foules, prêts à aller combattre un incendie souvent éloigné des habitations de plusieurs centaines de milles.

Mais s'il n'est pas possible d'arrêter la marche du fléau, n'y a-t-il pas aucune disposition à prendre pour en prévenir ou circonscrivre les ravages? Le meilleur moyen adopté en Allemagne, en France et en Angleterre au si (où les soins à donner aux forêts sont maintenant l'objet d'une étude sérieuse), pour prévenir les grandes conflagrations, consiste à pourvoir les massifs de réseaux de pare-feu, qui les divisent en parcelles isolées. Mais, malgré ces lignes de défense, souvent il arrive, si le vent est violent, qu'il entraîne des débris enflammés, par exemple, des cônes de pin, qui vont provoquer de nouveaux incendies; à un ou deux milles même du premier foyer, ce qui n'aurait pas dû paraître à croire ceux qui se rappellent que les brandons ont plus d'une fois propagé l'incendie d'une rive à l'autre de l'Ottawa.

Quoique les pare-feu ne soient pas toujours suffisants, on les voit, un préparatif suffisant, c'est néanmoins un très-utile précaution. Mais ce système est presque impraticable en Canada. Il y entraînerait une dépense formidable, à cause de l'étendue des régions à entre couper de lignes vides, et parce qu'après avoir ouvert ces lignes il faudrait les débarrasser des arbres et des plantes arborescentes qu'on aurait arrachés; sans qu'on se soit débarrassé du bois, ne ferait qu'accroître les chances d'incendie au lieu de les diminuer. Ensuite, pour rester efficace, les pare-feu de cette nature à être maintenus à l'état de nudité. Nous ne saurions donc penser à entreprendre une opération si gigantesque, au moins dans nos grandes et lointaines forêts; et à tout le plus, comme on fait en Europe, le sol forestier des soixante-bois et d'un bois mort, autre excellente précaution, qui, là-bas, loin d'occasionner aucune dépense onéreuse, fournit au contraire un profit considérable. Nous sommes dans des circonstances toutes différentes; comme cela est évident, je ne m'arrête pas à le démontrer.

Si ces bons exemples ne peuvent nous profiter, n'allons pas, cependant, croiser les bras et attendre que le feu vienne à nous. Il reste encore bien des précautions à prendre pour éviter d'allumer les incendies.

Dans nos forêts les incendies ont pour origine le processus de la défrichement par le feu, l'incendie des flottes de bois, des chaudières, et des pèchers, les incendies des locomotives, la foudre et quelquefois même la friction; mais les incendies les plus terribles sont ceux qui ont pour cause l'action d'un vent violent. Les deux dernières causes se rapportent à notre pouvoir; comment donc éviter les forêts de tout bois mort, et les garder contre le feu du ciel? Mais, quant aux incendies causés par le vent, il n'y a rien à faire de leur côté, si ce n'est de les prévenir par des mesures préventives. Les coupes de bois doivent être faites de manière à user de précautions suffisantes; et si elles ne suffisent pas à faire, on peut les atteindre et servir contre elles.

H. G. JOLY.

(A suivre).

CLOCHES ET AUTRES.

Cérémonie religieuse à Carleton, comté de Bonaventure. — Un article de la Gazette des Campagnes, nous prie de reproduire ce qui suit de l'événement :

La paroisse de Carleton a été témoins il y a quelque temps d'une cérémonie bien touchante. Sur les sommets élevés qui dominent le village et que le voyageur étourdi croit être des pics élevés, s'élevait autrefois une croix de bois que la piété d'un missionnaire y avait élevé; mais depuis que tel ou tel vent, elle avait été brisée par le fureur des vents. Cependant ce signe sacré devait reparaitre dans les airs, et grâce au zèle de l'évêque, M. Fortier, vicaires de Carleton, une nouvelle croix, préparée avec sollicité, fut placée sur le sommet de la montagne. Le 11 du mois d'août, le Révérend M. Boivin, accompagné du Révérend M. Fortier et d'une foule considérable, se rendit au pied de cette croix pour la bénir. Au moment de la bénédiction, les pavillons se déployèrent au souffle de la brise, et une salve d'artillerie, partie de la demeure de M. Pierre Chauveau, fit retentir les échos.